



Jeudi 18 juin 2009

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### La fauconnerie proposée "Patrimoine de l'UNESCO"

### Les protecteurs de la nature s'y opposent !

Alors que la protection de l'environnement et la conservation de la nature peinent à trouver une reconnaissance suivie d'effets concrets sur le terrain, la fauconnerie pourrait, prochainement, être reconnue en tant que patrimoine immatériel de l'UNESCO. La Communauté française et la Communauté flamande ont signé l'arrêté de reconnaissance (source : "Le Soir" édition du 16 juin 2009).

Les associations de conservation de la nature, la **Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux (LRBPO)** et **Aves, le pôle ornithologique de Natagora**, tiennent, conjointement, à signifier leur désaccord et leurs craintes par rapport à une telle reconnaissance.

#### Quelles sont les raisons de ce désaccord ?

- **Aujourd'hui, dans l'Union européenne, tous les rapaces sont intégralement protégés!**

Nous devons veiller à ce que rien ne puisse éventuellement venir altérer cette situation.

- **Les associations de conservation de la nature craignent également que cette image de la fauconnerie ne serve à d'autres exploitants d'oiseaux de proie, qui font commerce de l'exhibition et de la vente de ces oiseaux.** Ils ne manqueront pas d'entretenir l'ambiguïté dans l'esprit du grand public et de démontrer que de manipuler faucons, aigles, buses et chouettes en public n'est pas une activité commerciale, mais bien d'intérêt public labellisée internationalement.

En outre, si la fauconnerie de chasse est reconnue patrimoine immatériel, elle sera nécessairement amenée à faire des démonstrations publiques (éventuellement de chasse authentique) qui pousseront à son développement et à la focalisation du public sur les rapaces alors qu'il est bien plus impératif de diffuser des connaissances sur toutes les espèces d'oiseaux et la biodiversité.

**Si la fauconnerie est reconnue en tant que patrimoine immatériel de l'UNESCO, elle ne doit en aucun cas légitimer les spectacles récréatifs et les détentions de rapaces en volière.**

- Promulguer la fauconnerie au rang de "patrimoine de l'humanité" **risque de rendre difficile la critique et le contrôle** de ces activités, sous prétexte qu'on ne s'attaque pas à une tradition. Il y a donc risque de "sacralisation" d'une pratique qui ne peut être admise que si elle est soumise à des règles strictes et à la critique. Par exemple, des abus de chasse par la fauconnerie sont la cause de la quasi-disparition des Outardes houbaras en Afrique du Nord. Il ne faudrait pas que la dénonciation d'une telle activité soit rendue plus difficile par cette éventuelle reconnaissance.

- De plus, nous craignons que la promotion de la fauconnerie pousse de manière indirecte à la récolte d'œufs sur les aires, au dénichage, à la spéculation et au commerce illégal en Belgique et ailleurs dans le monde. Pour rappel, le faucon pèlerin avait disparu de nos contrées depuis les années 70. Il remonte tout doucement la pente et actuellement, on dénombre quelques 75 couples nicheurs en Belgique dont une trentaine en Wallonie. **Des actes de dénichages sont encore observés et il faut rester vigilant !**

**Nous déplorons vivement que la fauconnerie, pratique de chasse, qui est à l'opposé de l'observation de l'oiseau libre dans la nature développée par Aves, le pôle ornithologique de Natagora, et la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux, puisse faire l'objet d'une reconnaissance comme patrimoine immatériel de l'humanité.**

**Contact :**

**Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux asbl (LRBPO) :**

Hugues Fanal au 0496/261 375 - [hugues.fanal@birdprotection.be](mailto:hugues.fanal@birdprotection.be)

**Natagora asbl :**

Jean-Yves Paquet au 0473/50 13 19 - [jean-yves.paquet@aves.be](mailto:jean-yves.paquet@aves.be)